

Compte rendu  
Rencontre 26 février 2016 – 15 heures  
Municipalité Notre-Dame-de-Montauban

Étaient présents :

M. Jean-Guy Lavoie, maire  
M. Yves Pagé, conseiller  
M. Michel Sasseville, conseiller  
Mme Diane Morasse Léveillé, conseillère  
Mme Isabelle Denis, conseillère  
Mme Manon Frenette, Directrice générale et secrétaire trésorière  
M. Benoît Caouette, Directeur général adjoint  
M. Guy Désaulniers, CPA  
M. André Lemay, avocat  
M. René Désaulniers, ing  
Mme Martine Frenette, CPA

Ordre du jour : Aucun. La rencontre est tenue suite aux correspondances du 2, 7 et 14 février 2016 que Mme Martine Frenette a adressée à la Municipalité relativement à :

- Détermination du périmètre comptable de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban pour la production de ses états financiers 2015;
- Contrôle sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban versus les obligations prescrites par le code municipal du Québec; et
- Questions sur les états financiers 2014 de la Municipalité adressés dans la correspondance du 14 février 2016.

1. Périmètre comptable :

M. Guy Désaulniers précise que la détermination du périmètre comptable est une question de jugement et qu'il fait l'exercice avec la Municipalité à chaque année. Pour 2015, l'exercice n'est pas encore effectué.

Mme Martine Frenette précise que selon les faits actuels le Centre sportif doit être inclus dans le périmètre comptable de la Municipalité. M. Guy Désaulniers mentionne qu'il s'agit d'un OSBL et qu'il peut être difficile d'obtenir les éléments probants pour faire un audit. Mme Martine Frenette demande à M. Guy Désaulniers quel est le seuil de signification qu'il utilise pour faire l'audit de la Municipalité. M. Guy Désaulniers ne le sait pas exactement mais il pense que c'est environ 30 000 ou 35 000\$

Des discussions ont lieu et M. Benoît Caouette précise que le chiffre d'affaires annuel du Centre sportif se situe aux alentours de 150 000\$ à 160 000\$ incluant le 60 000\$ de subvention reçue de la Municipalité. Madame Manon Frenette mentionne qu'elle effectue la comptabilité du Centre sportif dans le logiciel comptable de la Municipalité depuis quelques années, que le Centre sportif est inscrits aux fins de la TPS et TVQ, que le Centre sportif détient un permis de boisson et qu'il y a un compte

bancaire distinct pour les opérations de l'aréna. Le logiciel comptable actuellement utilisé par la Municipalité est PG Solution.

La bâtisse du Centre sportif est la propriété de la Municipalité. Un bail emphytéotique avec l'OSBL existe. Dans le passé, il y avait un CA indépendant, ce qui n'est plus le cas en 2015, c'est un employé de la Municipalité qui est responsable du centre sportif. Actuellement cet employé, qui a une formation universitaire en histoire, occupe le poste par intérim. La Municipalité aurait repris sa gestion car il y avait de la chicane entre certains employés ou administrateurs de l'OSBL.

M. Guy Désaulniers explique qu'il est peut-être plus pertinent de mettre fin à l'OSBL et d'intégrer les activités à la Municipalité. Si cet avenue est retenue, il faudra que la Municipalité soit inscrit aux fins de la TPS TVQ et qu'elle détienne un permis de boisson. À l'origine, l'OSBL avait été créé pour obtenir des subventions du Fédéral. Mme Martine Frenette précise que pour 2015 selon la norme comptable SP1300 et les faits actuellement connus, le Centre sportif Jules Paquin doit être inclus dans le périmètre comptable de la Municipalité.

M. Guy Désaulniers mentionne qu'il va regarder cet élément avec la Municipalité, car c'est à la Municipalité qu'il doit rendre des comptes. Mme Martine Frenette précise que comme elle paie des taxes municipales qui ont augmentées considérablement depuis les dernières années, et qu'elle est une lectrice des états financiers de la Municipalité, elle veut comprendre ce qui se passe avec les fonds administrés par la Municipalité. Mme Martine Frenette demande à la Municipalité de l'informer des faits supplémentaires qui doivent être considérés dans la détermination de l'organisme Centre sportif Jules Paquin dans le périmètre comptable de la Municipalité s'il y a lieu car elle continuera ses démarches si la Municipalité conclut que le centre sportif ne doit pas être inclus dans son périmètre comptable. Si un différent existe, elle l'adressera.

Monsieur René Désaulniers mentionne qu'à des fins de transparence, il est évident que la Municipalité doit rendre des comptes sur les dépenses qu'elle engage et elle ne peut pas faire des chèques sur demande à un OSBL sans que ce dernier lui rendre des comptes. M. Jean-Guy Lavoie précise que l'OSBL fait un compte rendu détaillé au conseiller M. Jean-Louis Martel qui a toutes les informations nécessaires pour effectuer les suivis requis.

Mme Martine Frenette informe le maire et les conseillers que les Affaires municipales ont émis un document sur le périmètre comptable en février 2014 qui résume bien la norme SP1300 et qu'ils peuvent consulter le document qui est accessible sur Internet. Mme Martine Frenette précise qu'étant donné les faits connus actuellement et mentionnés dans sa correspondance du 2 février 2016 ainsi que les montants en cause (chiffre d'affaire de 150 000 à 160 000\$ du centre sportif, financé en partie par la Municipalité (60 000\$) et administré entièrement par celle-ci (40 000\$) elle réitère que les états financiers de la Municipalité doivent inclure les activités du Centre sportif Jules Paquin inc.. L'administration Municipale est en

accord pour informer madame Martine Frenette de la suite des choses et de son positionnement sur le sujet.

## 2. Questions sur les états financiers 2014

Pourquoi y a-t-il une réserve aux états financiers concernant les droits des exploitants de carrières et de sablières à chaque année? Mme Martine Frenette demande pourquoi l'auditeur met une réserve alors que la Municipalité est en mesure de faire une analyse de raisonabilité des montants reçus. M. Benoît Caouette mentionne que c'est la Municipalité qui achète à 80% et plus aux sablières (deux à Notre-Dame-de-Montauban celle de M. Paul-Aimé Martel et celle de M. René Carrier).

Monsieur René Désaulniers demande combien de tonnes une charge de camion contient? M. Benoît Caouette l'informe qu'un camion contient en moyenne 16 tonnes et que les droits reçus sont de 0,55\$ par tonne.

Mme Isabelle Denis demande de l'information supplémentaire au niveau de la réserve. M. Guy Désaulniers lui donne les précisions et lui mentionne que lors des formations de l'ordre des CPA il est mentionné des mettre une réserve au rapport de l'auditeur indépendant en tout temps quand il n'a pas d'information probante peu importe les montants en cause. Mme Martine Frenette précise que les comptables n'aiment pas voir une réserve dans le rapport de l'auditeur car cela veut dire qu'il peut manquer considérablement des revenus. Comme les montants ne sont pas significatifs et que la Municipalité est en mesure de faire une analyse des revenus déclarés par les propriétaires de carrières et de sablières à partir de ses achats et des plans et devis des travaux effectués par le Ministère des Transports, elle se demande si c'est une pratique courante de mettre une réserve à ce sujet dans les rapports de l'auditeurs des états financiers des Municipalités. M. Guy Désaulniers dit que c'est la pratique pour son cabinet car c'est ce qui est dit lors des formations. Mme Manon Frenette informe que les affaires Municipales écrivent à la Municipalité à chaque année à ce sujet et qu'elle doit faire le suivi. M. Benoît Caouette mentionne qu'il n'y a pas de réserve dans le rapport de l'auditeur indépendant des états financiers de la Municipalité du Lac-aux-Sables qui sont dans la même situation que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

L'augmentation de la rémunération globale en 2014 est expliquée majoritairement par l'embauche du directeur préventionniste en lien avec l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie.

M. Guy Désaulniers apporte les réponses aux interrogations de Mme Martine Frenette en ce qui concerne la quote part de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, qui est présentée dans l'information consolidée. Les revenus de la Régie ne sont pas redistribués à la Municipalité et le % de la quote part varie d'une année à l'autre ce qui amène des ajustements aux actifs et

passifs qui peuvent occasionner un débalancement, par exemple présenter un actif négatif.

Mme Martine Frenette mentionne qu'elle a demandé l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie car elle ne comprenait pas la présentation de cette entente à partir de la note 18 Partenariat non commercial. Madame Martine Frenette a obtenu une copie de l'entente d'une personne du Lac-aux-Sables et elle a pu constater que les sommes reçues (2/3 des charges) des Municipalités du Lac-aux-sables et de Ste-Thècle sont présentées dans les revenus et que toutes les dépenses sont présentées dans les états financiers de la Municipalité. Donc, des revenus d'environ 62 000\$ et des dépenses d'environ 93 000\$ sont inclus dans les résultats pour une dépense nette d'environ 31 000\$ pour la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban. Pour 2014, la note 18 mentionne des dépenses d'opération salaires de 13 964\$, des avantages sociaux de 2 207\$ et d'autres dépenses d'opérations de 5 208\$.

En 2015, la charge nette de l'entente pour la Municipalité est d'environ 31 000\$. De plus, la Municipalité doit assumer les dépenses propres à son service d'incendie qui ne sont pas couvertes par l'entente intermunicipale relative à l'application de schéma de couverture de risques en incendie.

Mme Martine Frenette reçoit les explications en lien avec la note 19 Éventualités à l'effet qu'aucune autre éventualité que les cautionnements des emprunts du centre Sportif Jules Paquin de 17 951\$ et de la Coop de solidarité multiservices Montauban de 72 618\$. Le libellé de la note laissant sous entente que d'autres éventualités pouvaient exister.

Mme Manon Frenette mentionne que les revenus de la bibliothèque proviennent du projet CEMO (financement 50% ) et que ceux des activités récréatives sont reliés à des subventions reçues du Ministère de la culture pour les installations de la bibliothèque afin qu'elle soit conforme aux normes.

Mme Manon Frenette remet à Mme Martine Frenette une copie de la facture de quotepart de la MRC.

M. Guy Désaulniers quitte la rencontre à 16 h 30

M. Jean-Guy Lavoie demande à Mme Martine Frenette si elle a obtenu réponse à ses questions. Il mentionne qu'il ne veut pas répondre à des questions techniques ou autres sans avoir toute l'information lors des séances de conseil et qu'il préfère que les gens se rendent au bureau de la Municipalité. Mme Martine mentionne qu'elle a obtenu les réponses à ses questions et qu'elle adressera au besoin par écrit ses questions aux membres du conseil ou à la direction de la Municipalité.

Des discussions ont lieu entre le maire et les conseillers sur le climat qui existe depuis juin dernier lors des rencontre du Conseil et de la perception qu'on les gens

de la Municipalité sur leur travail. Selon eux, leurs décisions passées ont été prises au meilleur de l'intérêt public et les élus travaillent actuellement à diminuer le fardeau fiscal municipal des contribuables. Cela devrait paraître sur le compte de taxes 2016 des contribuables et être plus accentué dans les 2 prochaines années car toutes les infrastructures (chemins, bâtiments) sont en très bon état. Mme Martine Frenette mentionne qu'ils ont les responsabilités en lien avec leur rôle et qu'étant donné qu'il s'agit de fonds publics, ils se doivent de faire une reddition de compte en conséquence. Les élus sont en accord et mentionnent que les demandes d'information sont très importantes, qu'ils sentent parfois que les gens veulent gérer à leur place et qu'ils sont ciblés personnellement.

Mme Manon Frenette quitte la rencontre à 16 h 40.

M. René Désaulniers précise que la Municipalité doit rendre des comptes à des fins de transparence et d'éthique professionnel. Un engagement clair de la Municipalité à diminuer les taxes doit être mentionné et la Municipalité doit être encore plus compétitif que les Municipalités voisines pour attirer les villégiateurs.

Mme Martine Frenette remet aux conseillers et à M Benoit Caouette un document sur comment produire les rapports avec le logiciel PG Solution pour que la direction de la Municipalité soit en mesure de faire la reddition de compte aux élus et que ces derniers puissent effectuer un contrôle sur les revenus et les dépenses de la Municipalité versus leurs obligations prescrites par le code municipal du Québec. Le document remis inclut également des suggestions d'ajout à l'ordre du jour des séances du conseil et de publication de l'information sur le site Internet de la Municipalité à des fins de transparence. M. Benoit Caouette précise que le site Internet de la Municipalité est en restructuration et que sa mise à jour sera facilitée dans les prochains mois. Mme Martine Frenette informe les élus qu'elle peut les aider et qu'elle est disponible s'ils ont des besoins pour mettre un place les meilleures pratiques au niveau des contrôles et des suivis budgétaires.

Dans cette optique, Mme Martine Frenette remet aux élus et à M. Benoit Caouette un exemple de règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire adopté par des municipalités de taille comparable qui permet un bon contrôle et suivi budgétaire.

Des échanges ont lieu. Mme Martine Frenette remercie les participants de s'être déplacés pour la rencontrer et réitère qu'elle est disponible pour travailler en équipe avec eux.

Fin de la rencontre 17 h 30.

p.j. Document comment produire les rapports avec le logiciel PG Solution  
Exemple de règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire

Sous-division: (Aucun) (1)

Adresse - Voie de circulation: CREUX (1)

Sous-division: SECT MONT (8)

Adresse - Voie de circulation: Rang CYLIEN (5)

Adresse - Voie de circulation: Rang SAINT-PAUL (1)

Adresse - Voie de circulation: Rang ST-PAUL (2)

Adresse - Voie de circulation: Rue GARNEAU (5)

Adresse - Voie de circulation: Rue PRINCIPALE (57)

Adresse - Voie de circulation: Rue ROMPRE (11)

Adresse - Voie de circulation: Rue SAINT-JEAN (4)

Adresse - Voie de circulation: Rue SAINT-SIMEON (11)

Sous-division: SECT NDM (81)

Adresse - Voie de circulation: 1 NORD-EST Rang (1)

Adresse - Voie de circulation: 1 PRICE Rang (1)

Adresse - Voie de circulation: 2 NORD-EST Rang (1)

Adresse - Voie de circulation: 3 NORD-EST CHAVIGNY Rang (1)

Adresse - Voie de circulation: 3 SUD-OUEST Rang (1)

Adresse - Voie de circulation: 4 NORD-EST CHAVIGNY Rang (1)

Adresse - Voie de circulation: 4 SUD-OUEST Rang (1)

Adresse - Voie de circulation: 5 NORD-EST CHAVIGNY Rang (1)

Adresse - Voie de circulation: 5 NORD-EST Rang (1)

Adresse - Voie de circulation: 5 SUD-OUEST Rang (1)

Adresse - Voie de circulation: 6 NORD-EST Rang (1)

Adresse - Voie de circulation: Avenue de la BATISCAN (8)

Adresse - Voie de circulation: Avenue des CHUTES (5)

Adresse - Voie de circulation: Avenue des LOISIRS (31)

Adresse - Voie de circulation: BLOC C (1)

Adresse - Voie de circulation: Chemin BOURBEAU (1)

Adresse - Voie de circulation: Chemin de la LUNE (2)

Adresse - Voie de circulation: Chemin du LAC-BRULE (1)

Adresse - Voie de circulation: Chemin du LAC-CHAREST (1)

Adresse - Voie de circulation: Chemin du LAC-DENISE (1)

Adresse - Voie de circulation: Chemin du LAC-DES-TROIS-CAMPS (1)

Adresse - Voie de circulation: Chemin du LAC-DU-DOMAINE (1)

Adresse - Voie de circulation: Chemin du LAC-GERVAIS (1)

Adresse - Voie de circulation: Chemin du LAC-GOUJON (1)

Adresse - Voie de circulation: Chemin PAQUIN (1)

Adresse - Voie de circulation: Chemin SAUTE LA LUNE (1)

Adresse - Voie de circulation: Chemin THOMAS-LAVOIE (5)

Adresse - Voie de circulation: Lac à la VASE (1)

Adresse - Voie de circulation: Lac BARIBEAU (1)

Adresse - Voie de circulation: Lac BEAUCHAMP (1)

Adresse - Voie de circulation: Lac CANARD (1)

Adresse - Voie de circulation: Lac CREUX (1)

Adresse - Voie de circulation: Lac ERNEST (1)

Adresse - Voie de circulation: Lac MENETTE (1)

Adresse - Voie de circulation: Lac PERCHAUDE (1)

Adresse - Voie de circulation: Lac SAINT-LAURENT (1)

Adresse - Voie de circulation: Lac THOM (1)

Adresse - Voie de circulation: Rang A (1)

Adresse - Voie de circulation: Rang A CHAVINGY (1)

Adresse - Voie de circulation: Rang B (1)

Adresse - Voie de circulation: Rang CYLIEN (1)

Adresse - Voie de circulation: Rang du SOLEIL (1)

Adresse - Voie de circulation: Rang SAINT-PAUL (6)

Adresse - Voie de circulation: Rang ST-PAUL (1)

Adresse - Voie de circulation: Chemin du LAC-DES-TROIS-CAMPS (10)  
Adresse - Voie de circulation: Chemin du LAC-DU-CASTOR (31)  
Adresse - Voie de circulation: Chemin du LAC-DU-DOMAINE (1)  
Adresse - Voie de circulation: Chemin du LAC-DU-SEIGNEUR (6)  
Adresse - Voie de circulation: Chemin du LAC-GERVAIS (5)  
Adresse - Voie de circulation: Chemin du LAC-GOUJON (1)  
Adresse - Voie de circulation: Chemin du LAC-GOULET (3)  
Adresse - Voie de circulation: Chemin du LAC-TROIS-MILLES (1)  
Adresse - Voie de circulation: Route du LAC-GEORGES (5)  
Adresse - Voie de circulation: Route ROUSSEAU (78)  
Adresse - Voie de circulation: Rue BERTRAND (8)  
Adresse - Voie de circulation: Rue CARPENTIER (11)  
Adresse - Voie de circulation: Rue de la GALAXIE (5)  
Adresse - Voie de circulation: Rue de l'ARC-EN-CIEL (7)  
Adresse - Voie de circulation: Rue de L'ORIGINAL (2)  
Adresse - Voie de circulation: Rue de l'OURS (2)  
Adresse - Voie de circulation: Rue des ASTEROIDES (4)  
Adresse - Voie de circulation: Rue des BOULEAUX (1)  
Adresse - Voie de circulation: Rue des CARIBOUS (1)  
Adresse - Voie de circulation: Rue des CHEVREUILS (4)  
Adresse - Voie de circulation: Rue des ECUREUILS (30)  
Adresse - Voie de circulation: Rue des ERABLES (7)  
Adresse - Voie de circulation: Rue des MELODIES (8)  
Adresse - Voie de circulation: Rue des PINS (4)  
Adresse - Voie de circulation: Rue des RENARDS (2)  
Adresse - Voie de circulation: Rue des TREMBLES (5)  
Adresse - Voie de circulation: Rue du CAMPING (4)  
Adresse - Voie de circulation: Rue du CARCAJOU (1)  
Adresse - Voie de circulation: Rue ENCHANTEE (9)  
Adresse - Voie de circulation: Rue GINGRAS (15)